

**Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)**

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n°353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel: +33 (0)4 79 00 62 75

Courriel: sevabel@compagniedesalpes.fr

Exploitant le domaine skiable des MENUIRES/SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz Opérations Entreprises- 7, Place du Dôme-TSA 21017-92 099 La Défense Cedex.

Ci-après dénommée l' « Exploitant ».

**Article 1. GENERALITES**

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par l'Exploitant et donnant accès aux domaines skiabiles des Menuires/Saint-Martin-de-Belleville, ou de la Vallée des Belleville (espace relié avec les domaines skiabiles de Val Thorens et d'Orelle) ou des Trois Vallées (espace relié avec les domaines skiabiles de Val Thorens, d'Orelle, de Méribel et de Courchevel).

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du 29 juillet 2016 et valables exclusivement sur la saison d'hiver.

Les conditions de vente de Titres valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au Client de s'informer sur les Titres et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté.

Il peut néanmoins demander auprès des points de vente physiques de l'Exploitant jusqu'à la fin du deuxième jour de validité de son Titre, une extension de son domaine et/ou une prolongation de sa durée, en bénéficiant des conditions applicables lors de l'achat dudit Titre.

L'Exploitant ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Le Titre est délivré sur un support mentionnant son numéro dit « numéro de Keycard ». Le **Titre** est composé d'un **support** sur lequel est encodé un **titre de transport**, et d'un **justificatif de vente**.

La durée d'un Titre s'entend en « jours consécutifs ».

**ATTENTION :**

Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant, etc.) du **titre de transport**, sa date limite de validité, son numéro de Keycard et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce **justificatif de vente** doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, polyvalence, réclamation).

## **Article 2. LES SUPPORTS DES TITRES**

### **2.1. Le support à usage unique**

Il s'agit d'une carte jetable, donc non réutilisable. Cette carte, incorporant une puce sur laquelle est encodé le Titre donnant accès à l'un des domaines skiabiles visés ci-avant, est délivrée gratuitement par l'Exploitant lors de la commande de Titres (auprès des points de vente ou sur [www.skipass-lesmenuires.com](http://www.skipass-lesmenuires.com)).

### **2.2. Les supports rechargeables**

Il s'agit d'une carte rechargeable et réutilisable une ou plusieurs fois, dans la limite de la non altération du support.

Cette carte incorpore une puce sur laquelle est encodé ou chargé le Titre donnant accès à l'un des domaines skiabiles visés ci-avant.

Elle est délivrée gratuitement (auprès des points de vente ou sur [www.skipass-lesmenuires.com](http://www.skipass-lesmenuires.com)).

Il existe également une version « collector », qui est vendue au prix de trois euros toutes taxes comprises (3€ TTC), exclusivement auprès des points de vente physiques de l'Exploitant. Elle est garantie durant trois (3) ans.

Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le titre de transport initialement encodé sur ce support n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement. Seul l'enregistrement d'une extension du domaine reste toujours possible et doit être demandé auprès des points de vente physiques de l'Exploitant.

## **Article 3. LA PHOTOGRAPHIE DU CLIENT**

La vente de tout Titre de type « saison » ainsi que la délivrance de Titres gratuits d'une durée de trois(3) jours et plus, sont subordonnées à la remise ou à la prise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par l'Exploitant dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sauf opposition de la part du Client (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

## **Article 4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT**

### **4.1. Tarifs**

Les tarifs publics des titres de transport, du support rechargeable « collector » et de l'assurance Carré Neige (cf.[www.carreneige.com](http://www.carreneige.com)) sont affichés aux points de vente de l'Exploitant et sur le site Internet [www.skipass-lesmenuires.com](http://www.skipass-lesmenuires.com). Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Ces tarifs sont exprimés en euros par personne et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés, en cas de variation des taxes applicables.

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du tarif adulte.

Des réductions ou gratuités sont accordées aux catégories d'âge, dans les conditions mentionnées sur les grilles tarifaires affichées dans les points de vente ou sur le site Internet.

Des réductions sont également accordées aux personnes handicapées, selon les modalités définies sur les grilles tarifaires affichées dans les points de vente. Celles-ci peuvent uniquement être accordées auprès des points de vente physiques de l'Exploitant.

Pour les demandes auprès des points de vente physiques de l'Exploitant, ces réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

#### **4.2. Modalités de paiement**

Toute délivrance d'un Titre donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre de l'Exploitant, soit en espèces, soit par carte bancaire (CB, Visa ou Eurocard Master Card uniquement), soit par chèques-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité est exigée.

Par mesure de sécurité, les règlements en espèces ne peuvent s'effectuer que pour les achats auprès des points de vente physiques de l'Exploitant, et dans la limite des plafonds définis par les articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier.

#### **Article 5. MODALITES D'UTILISATION DES AUTOMATES SKIBADGES ET TABLETTES**

Des automates skibadges permettant l'achat et/ou le rechargement des Titres mentionnés sur ces automates sont mis à disposition des Clients ; le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire. Seuls des Titres sans photographie et au tarif public peuvent être délivrés par ces automates.

Des tablettes tactiles, permettant le rechargement des Titres mentionnés sur ces tablettes, sont également mises à disposition des Clients dans certains points de vente ; le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire.

#### **Article 6. INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANIQUES**

Il est tout d'abord rappelé que la vente des Titres « 3 Vallées » et « Vallée des Belleville » pourra être différée en cas d'enneigement insuffisant ou de fermeture des liaisons 3 Vallées. Les Titres « 3 Vallées » et « Vallée des Belleville » ne seront acceptés dans les autres stations que si la liaison à ski est ouverte.

Seule une interruption de plus d'une demi-journée et de la totalité des remontées mécaniques ouvertes au cours de la période durant laquelle l'interruption se produit et auxquelles le Titre donne accès, et hors cas de force majeure, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client titulaire d'un Titre (à partir du 2 jours, hors Titre « saison » ou à journées non consécutives).

Dans ce cas, une fiche de demande de dédommagement est délivrée par le service accueil ou dans les points de vente de l'Exploitant.

Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par les Clients auprès de l'Exploitant peuvent donner lieu à dédommagement.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client (ce choix est irrévocable et ne pourra être remis en cause pour quelque raison que ce soit) :

1. **Prolongation** immédiate de la durée de validité du Titre concerné par la remise d'un nouveau Titre (qui commence à courir le lendemain de la date d'expiration du Titre initial, ou du premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date) ;
2. Obtention d'un **avoir** à utiliser avant la fin de la deuxième saison d'hiver suivant celle en cours (N+2). Cet avoir est nominatif, personnel et incessible. Cet avoir est d'un montant calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques.
3. **Remboursement** différé calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques. (A titre d'exemple : pour un arrêt de la totalité des remontées mécaniques telles que définies ci-dessus pendant trois (3) jours, un Client titulaire d'un Titre six (6) jours sera remboursé 3/6<sup>ème</sup> du prix d'achat de son Titre).

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du Titre concerné.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (original du Titre, justificatif de vente et fiche de demande de dédommagement mentionnant le mode de dédommagement désiré), devra être déposée ou adressée, à l'Exploitant, selon les modalités définies à l'article 7 ci-après.

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les quatre (4) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

#### **Article 6. REMBOURSEMENT**

Les Titres « séjour » ou « saison » tiennent compte d'une dégressivité avantageuse.

Dans les cas où les Titres délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, sauf cas prévu à l'article 5 ci-avant.

Les Titres à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison d'hiver en cours. Au-delà, ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité.

Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques, couvrant également les frais de secours en cas d'accident sur les pistes de ski ou remontées mécaniques. Tous renseignements à cet effet sont à demander auprès des points de vente.

#### **Article 7. RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être adressée à l'Exploitant dans les deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

*SEVABEL- Service Accueil-Relation Client - BP 2- Les Menuires - 73 442 Les Belleville Cedex France*

#### **Article 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Exploitant.

#### **Article 9. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'Exploitant pour la délivrance du Titre est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Titre ne pourra intervenir.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'Exploitant.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n°tél) pourront également être demandées aux Clients par l'Exploitant, pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21/06/2004.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique ou à l'envoi d'offres commerciales) auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse suivante :

*SEVABEL-Service Accueil et Relation Client -BP2- Les Menuires-73 442 Saint-Martin-de-Belleville cedex France.*

Responsable du traitement : l'Exploitant.

Finalités du traitement : Billetterie et gestion commerciale.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

#### **Article 10. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES**

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

**Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)**

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n°353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel: +33 (0)4 79 00 62 75

Courriel: sevabel@compagniedesalpes.fr

Exploitant le domaine skiable des MENUIRES/SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz Opérations Entreprises- 7, Place du Dôme-TSA 21017-92 099 La Défense Cedex.

Ci-après dénommée l' « Exploitant ».

**Article 1. GENERALITES**

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») émis par l'Exploitant et donnant accès aux domaines skiables des Menuires/Saint-Martin-de-Belleville, ou de la Vallée des Belleville (espace relié avec les domaines skiables de Val Thorens et d'Orelle) ou des Trois Vallées (espace relié avec les domaines skiables de Val Thorens, d'Orelle, de Méribel et de Courchevel).

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du 29<sup>er</sup> juillet 2016 et valables exclusivement sur la saison d'hiver.

Les conditions d'utilisation des Titres valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée l' « Usager ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

**ATTENTION :**

Chaque émission de **Titre** donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant...) du **titre de transport**, sa date limite de validité, son numéro de Keycard et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce **justificatif de vente** doit impérativement être conservé par l'Usager, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : perte ou vol du Titre, secours, polyvalence, réclamation...) auprès de l'Exploitant ou d'un autre exploitant du domaine des Trois Vallées le cas échéant.

**Tout Titre est strictement personnel, incessible et intransmissible, sauf le Titre correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire.** Il appartient donc à l'Usager de conserver son Titre de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé par un tiers.

**Article 2. CONTROLE DES TITRES**

Chaque Titre, émis sur un support numéroté, est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge prédéterminées. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce font foi.

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du Titre est défini sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux points de vente de l'Exploitant et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le Titre (accompagné du **justificatif de vente**) doit être conservé par l'Usager durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou être présenté à tout contrôleur assermenté de l'Exploitant ou d'un autre exploitant du domaine des Trois Vallées qui est en droit de le lui demander.

L'absence de Titre, l'usage d'un Titre non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté de l'Exploitant ou d'un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, font l'objet :

- soit du versement d'une **indemnité forfaitaire** éteignant l'action publique.  
Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du titre de transport journalier, augmentée le cas échéant de frais de dossier, conformément à la réglementation applicable (articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme et articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale).
- soit de **poursuites judiciaires**.

Ces contrôleurs assermentés peuvent demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés à l'Usager titulaire d'un Titre à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Ces contrôleurs assermentés peuvent également procéder au retrait immédiat du Titre, en vue de le remettre à son véritable titulaire.

La falsification d'un Titre ou l'utilisation d'un Titre falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que du paiement de dommages et intérêts.

En cas de fraude relevée par un contrôleur assermenté de l'Exploitant, les informations recueillies par ce dernier pour l'établissement du procès-verbal peuvent faire l'objet d'un traitement informatique afin d'assurer le suivi des infractions constatées et les éventuelles relances ainsi qu'à des fins statistiques.

Ces données sont uniquement destinées à l'Exploitant.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse correspondante :

SEVABEL- Service Accueil Relation Client- BP 2- Les Menuires -73 442 Les Belleville Cedex France

Responsable du traitement: l'Exploitant

Finalité du traitement: Suivi des infractions à la police des transports

### **Article 3. DEFECTUOSITE DES SUPPORTS DES TITRES**

Consignes d'utilisation : Il est recommandé de placer les supports dans une poche côté gauche, sans autre objet métallique ou électronique. Ce support ne doit pas être plié ni perforé ni posé près d'une source de chaleur.

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique d'un support à usage unique (pendant la durée de validité du titre de transport encodé) ou du support rechargeable (pendant trois ans pour le « collector »), l'Exploitant procédera, à ses frais, au remplacement du support contre et à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente de l'Exploitant.

Toutefois, et si après vérification, la défectuosité du support est imputable à l'Usager (ex : non-respect des consignes d'utilisation), l'Exploitant facturera à celui-ci les frais de traitement prévus à l'article 4.

Au cas où le support défectueux a été émis par un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à l'exploitant concerné en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par ce dernier.

#### **Article 4. PERTE OU VOL DES TITRES**

Les dispositions ci-dessous s'appliquent exclusivement aux Titres émis par l'Exploitant.

Dès lors, et au cas où le Titre perdu ou volé a été émis par un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à l'exploitant concerné en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par ce dernier.

##### **4.1. Informations à fournir**

En cas de perte ou de vol d'un Titre d'une durée résiduelle égale ou supérieure à un (1) jour, l'Usager doit en formuler la déclaration aux points de vente de l'Exploitant et fournir les documents suivants :

**Cas n°1 : Pour l'Usager ayant acquis et réglé directement son Titre auprès d'un point de vente ou sur le site de vente en ligne de l'Exploitant ([www.skipass-lesmenuires.com](http://www.skipass-lesmenuires.com))**

Il doit fournir le « justificatif de vente » (reçu remis par l'Exploitant au moment de l'achat du Titre dans le cas d'un paiement sur place ou copie de la confirmation de commande Internet), à l'appui de sa demande de duplicata.

**Cas n°2 : Pour l'Usager ayant acquis son Titre auprès d'un distributeur (ex : hébergeur, Tour opérateur, Centrale de Réservation)**

Il doit fournir à l'Exploitant le numéro de Keycard qui figure sur le support de son Titre.

L'Usager n'ayant pas de justificatif de vente délivré par l'Exploitant, il doit impérativement noter et conserver ce numéro, dès la délivrance de son Titre par le distributeur.

L'Usager doit ensuite signer la déclaration de perte/vol, qui doit mentionner :

- le numéro de Keycard,
- le motif de la demande,
- les dates et la durée de validité du Titre perdu ou volé.

##### **4.2. Frais de traitement**

Pour obtenir la délivrance du duplicata, l'Usager doit également s'acquitter des **frais de traitement en vigueur**, dont le montant est affiché dans les points de vente de l'Exploitant.

##### **4.3. Délivrance du duplicata**

- Tout Titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte/vol auprès de l'Exploitant, est désactivé par celui-ci et ne donne plus accès au domaine skiable.
- Sous réserve des vérifications d'usage, le jour même de la déclaration de perte/vol déposée dans un point de vente de l'Exploitant avant l'heure de fermeture de celui-ci, l'Usager pourra retirer, auprès de ce point de vente, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre), sur le même type de support que le Titre initial.
- A NOTER : Tout Titre d'une durée résiduelle inférieure à un (1) jour, quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé, ne peut pas donner lieu à duplicata.

Il en est de même pour les autres Titres dont les informations susvisées, nécessaires à la délivrance d'un duplicata ne peuvent pas être fournies par l'Usager, et ce, sans recours possible de l'Usager à l'encontre de l'Exploitant.



**Article 5. RESPECT DES REGLES DE SECURITE**

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

**Article 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les données relatives aux déplacements des Usagers sont collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des Titres. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'Exploitant et le cas échéant, aux autres sociétés exploitantes du domaine skiable relié parcouru.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, l'Usager (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de l'Exploitant, notamment à la suppression de la photographie en écrivant à l'adresse correspondante :

*SEVABEL-Service Accueil et Relation Client- BP 2- Les Menuires-73 442 Saint Martin de Belleville Cedex France*

Responsable du traitement: l'Exploitant

Finalité du traitement: Billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

**Article 7. INFORMATION CO2 DES PRESTATIONS DE TRANSPORT**

En application de l'article L 1431-3 du Code des transports, l'Exploitant communique ci-après l'information CO2 relative aux prestations de transport par remontées mécaniques :

Le CO<sub>2</sub> transport pour un Titre journée Les 3 Vallées est de 319 g équivalent à un parcours en voiture de 2.3km

Le CO<sub>2</sub> transport pour un Titre journée Les Menuires-Saint Martin est de 276 g, équivalent à un parcours en voiture de 2,0 km

Le CO<sub>2</sub> transport pour un Titre journée Vallée des Belleville est de 282 g, équivalent à un parcours en voiture de 2,0 km

Pour tout renseignement complémentaire, il convient d'adresser sa demande à :

*SEVABEL- Service Qualité Sécurité Environnement- BP 2- Les Menuires -73 442 LES BELLEVILLE CEDEX*

**Article 8. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES**

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

**Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)**

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n° 353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA Intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel : +33(0)4 79 00 62 75

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Exploitant le domaine skiable des MENUIRES/SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE,

Ci-après dénommée l' « Exploitant ».

**Article 1. GENERALITES**

Les présentes conditions entrent en vigueur à compter du 29 juillet 2016.

La validation d'une commande conclue sur le module de vente en ligne de l'Exploitant à l'adresse **www.skipass-lesmenuires.com** implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) »), aux présentes conditions particulières de vente en ligne.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation des titres de transport sur remontées mécaniques » (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) »), affichées dans tous les points de vente et également mises en ligne.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Conformément à l'article 1369-4 du Code civil, l'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des Clients, qui ont la possibilité de les télécharger et de les imprimer. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

**Article 2. PRODUITS PROPOSES**

La vente en ligne permet au Client :

- d'enregistrer ou recharger un titre de transport sur le support « rechargeable » gratuit, ou ;
- de recharger un titre de transport sur le support rechargeable « collector ».

Il s'agit de Titres dits « mains libres », édités sur des supports « cartes à puce » rechargeables via le site Internet de l'Exploitant, et permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques.

**Rappel :** le **Titre** est composé d'un **support** sur lequel est encodé un **titre de transport**, et d'un **justificatif de vente** envoyé par courriel au moment de la confirmation de l'achat ou du rechargement effectué en ligne.

**NB :** Afin de bénéficier de la procédure « perte ou vol des Titres » définie à l'article 4 des Conditions Générales d'Utilisation des Titres, le Client doit fournir impérativement à l'Exploitant ce justificatif de vente.

Les caractéristiques des différents Titres proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable depuis le site Internet susvisé.

Des exclusivités Internet à tarifs promotionnels sont accessibles uniquement sur ce site Internet et sont ainsi identifiées sous les rubriques « exclu web ».

**Article 3. MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE**

La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet de l'Exploitant que si le Client s'est clairement identifié:

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel ;
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Nouveau : Le Client peut également accéder à la fonction « commande expresse », en entrant uniquement son adresse mail (pas de création de compte client).

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation des Titres.

Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

L'Exploitant confirmera au Client sa commande par un courriel. Ce courriel contiendra un récapitulatif de tous les produits dont le Client aura confirmé la commande et constitue le **justificatif de vente** visé à l'article 2.

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doivent être impérativement conclues sur le site Internet de l'Exploitant au plus tard le **douzième jour** (pour l'étranger et les DOM-TOM) et le **septième jour** (pour la France métropolitaine) **avant le premier jour de validité du Titre**, afin que le Client puisse recevoir ses Titres à domicile.

A défaut de respecter ces délais, le Client ne pourra pas recevoir sa commande à domicile.

Toutefois, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant inclus) peuvent être conclues sur le site Internet de l'Exploitant **jusqu'à la veille du premier jour de la validité du Titre**. Dans ce cas, le Client doit retirer ses Titres au point de vente de l'Exploitant (désigné par le Client lors de la passation de la commande), au premier jour de validité desdits Titres.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

**Article 4. TARIFS et MODALITES DE PAIEMENT**

Les prix indiqués sur le site Internet sont des prix TTC en Euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Il est précisé que les frais de port sont offerts par l'Exploitant.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros par carte bancaire à distance.

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via le Crédit Mutuel, en collaboration avec CYBERMUT (serveur de paiement sécurisé « on line » du Crédit Mutuel), qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

A aucun moment, l'Exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir. L'Exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

**Article 5. ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR L'EXPLOITANT**

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du Client lors de la passation de la commande.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le Client, l'Exploitant accuse réception de cette commande par un courriel, qui constitue le **justificatif de vente** visé à l'article 2 et qui contient le récapitulatif de commande.

#### **Article 6. LIVRAISON DE LA COMMANDE**

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7, le Client a le choix :

- soit de se faire livrer à domicile à l'adresse indiquée à cet effet par le Client.

Sauf cas de force majeure, l'Exploitant s'engage à livrer par la Poste les Titres au plus tard le **troisième jour** pour la France métropolitaine et au plus tard le **sixième jour** pour l'étranger et les DOM-TOM avant le premier jour de validité du Titre. (Le cachet de la Poste faisant foi)

- soit de retirer ses Titres dans le point de vente de l'Exploitant choisi par le Client (Point de vente central sur la Croisette ou point de vente de Saint-Martin-de-Belleville quartier des Grangerais), au premier jour de validité desdits Titres, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente.

La copie du **justificatif de vente** (l'accusé de réception par courriel) sera alors exigée par les services de l'Exploitant ainsi qu'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les Titres commandés ne pourront pas être délivrés.

La commande sera ensuite remise au Client, sous réserve de la signature par celui-ci d'un reçu.

#### **Article 7. SPECIFICITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE**

Un support rechargeable gratuit ou « collector » peut être rechargé via le site Internet, au plus tard quinze (15) minutes avant le début de validité du Titre choisi.

Le paiement se fait par carte bancaire à distance. Un accusé de réception de la commande est envoyé par l'Exploitant au Client, lequel devra conserver ce **justificatif de vente**, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du Titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains libres.

#### **Article 8. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION**

En application de l'article L221-2 9° du Code de la consommation, la vente des Titres n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

#### **Article 9. MODIFICATION DE COMMANDE**

La modification de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

L'Exploitant accepte de traiter des demandes de modification des commandes, à l'exception des offres promotionnelles et exclusivités Internet, jusqu'à la veille du début de validité des Titres correspondants.

Pour cela, le Client doit adresser sa demande de modification par courrier simple ou par courriel à l'adresse suivante:

Adresse postale : SEVABEL- Service Accueil et Relation Client- BP 2 - Les Menuires -73 442 LES BELLEVILLE  
CEDEX FRANCE

Courriel : [sevabel@compagniedesalpes.fr](mailto:sevabel@compagniedesalpes.fr)

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande de modification par courrier.

En cas de demande de modification par courriel, c'est la date d'envoi de ce dernier qui fera foi.

Pour être recevable, la demande de modification du Client doit comporter :

- le numéro de la commande correspondante ;
- le numéro de Keycard de chaque Titre à modifier ;
- les coordonnées postales du Client.

Ainsi, l'Exploitant remettra au Client, sur place lors de son arrivée en station, un nouveau Titre correspondant à sa demande de modification contre remise du Titre initial, sous réserve que :

- ce dernier n'ait pas été utilisé, même partiellement,
- les frais de dossier soient réglés sur place par le Client.

En outre, si le nouveau Titre est d'un montant supérieur au Titre initial, le Client devra s'acquitter du montant de la différence, sur place auprès de l'Exploitant, afin que sa demande de modification soit validée par ce dernier.

En revanche, si le nouveau Titre est d'un montant inférieur au Titre initial, le Client devra remplir un formulaire de demande de remboursement auprès de l'Exploitant. Ce remboursement sera effectué en recreditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction, après déduction des frais de dossier.

L'Exploitant s'engage à rembourser le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande.

Le Client conservera le support du Titre modifié, lequel pourra en outre être réutilisé et rechargé par la suite.

#### **Article 10. ANNULATION DE COMMANDE**

L'Exploitant accepte de traiter des demandes d'annulation partielle ou totale des commandes conclues exclusivement sur Internet, à l'exception des offres promotionnelles et exclusivités Internet, et ce, **jusqu'au septième jour ouvré précédant le début de validité des Titres correspondants.**

L'annulation de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

Pour cela, le Client doit adresser sa demande d'annulation par courrier simple ou par courriel à l'adresse suivante:

Adresse postale : SEVABEL- Service Accueil et Relations Client- BP 2- Les Menuires- 73 442 Les Belleville  
Cedex France

Courriel : [sevabel@compagniedesalpes.fr](mailto:sevabel@compagniedesalpes.fr)

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande d'annulation par courrier.

En cas de demande d'annulation par courriel, c'est la date d'envoi de ce dernier qui fera foi.

Pour être recevable, la demande d'annulation du Client doit comporter :

- le numéro de la commande correspondante ;
- les coordonnées postales du Client et
- le numéro de Keycard du ou des Titres à annuler.

Le Client peut conserver le support du Titre annulé, qui peut être réutilisé et rechargé par la suite.

Le remboursement porte uniquement sur le prix du titre de transport, à l'exclusion de celui du support et de l'assurance Carré Neige.

Le Client devra remplir un formulaire de demande de remboursement mis à disposition par l'Exploitant.

Ce remboursement sera effectué en recreditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction, après déduction des frais de dossier.

L'Exploitant s'engage à rembourser le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande d'annulation.

**Article 11. SUIVI DE LA COMMANDE**

Pour toute information supplémentaire, le Service Accueil-Relation Client de l'Exploitant est à la disposition du Client:

Tel : +33 (0)4 79 00 62 75

Adresse postale : SEVABEL- Service Accueil Relations Client- BP 2 - Les Menuires -73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

Courriel : [sevabel@compagniedesalpes.fr](mailto:sevabel@compagniedesalpes.fr)

**Article 12. RESPONSABILITE ET GARANTIES**

L'Exploitant n'est tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de l'Exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

**Article 13. MODES DE PREUVES**

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13/03/2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le **justificatif de vente**, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

**Article 14. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les éléments du site Internet, qui sont propriété de l'Exploitant, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de ce dernier.

Toute reproduction d'un élément du site ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable de l'Exploitant.

**Article 15. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site Internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur ce site permettent à l'Exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site Internet.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés, l'Exploitant informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

En cas de modifications de leurs coordonnées, de leur adresse électronique ou autre, les Clients doivent procéder à une mise à jour de leurs données personnelles, en se connectant sur leur espace personnel accessible sur le site Internet.

**Article 16. ARCHIVAGE**

L'archivage des commandes est effectué par le Service Accueil-Relation Client de l'Exploitant conformément à l'article L213-1 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée, en en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

**Article 17. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES**

Dans le cas où les présentes conditions particulières seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions particulières est la seule à faire foi.

En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions particulières, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions particulières sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.